

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 Juillet 2017

Date de convocation : 21 Juillet 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Vendredi 28 juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 11, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : SIGWALT Richard ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, LOIZEAU Jean ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à BESSONNET Virginie, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile et CROCHET Thierry,

Secrétaire de séance : RIOU Marie-Claude.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Contrat photocopieurs – choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°49-04-17 du 17 mai 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait fait le choix de retenir la société VTECH de Challans pour la location de 5 photocopieurs. Dans la délibération, il avait été omis le montant du marché attribué à VTECH. Il convient donc de la compléter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Rappelle que la société VTECH de Challans a été retenue pour la location de 5 photocopieurs : 3 pour la Mairie, 1 pour l'école publique et 1 pour la médiathèque
- Indique que le montant global de location des appareils pour une durée de 5 ans s'élève à 22.660 € HT
- Précise qu'à cette somme il faut ajouter le montant estimatif des coûts copie qui s'élève à 438,75€ HT par trimestre
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Travaux de voirie le Clôt – convention avec la commune de BEAUVOIR SUR MER.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de grosses réparations de voirie engagés par la commune cette année avec l'entreprise BODIN TP dans le cadre du marché à bons de commande. Parmi ces travaux, des enrobés doivent être réalisés au lieu-dit le Clôt qui est un chemin mitoyen avec la commune de BEAUVOIR SUR MER. La dépense engagée pour la réalisation des travaux sur ce chemin sera donc partagée entre les deux collectivités selon convention signée entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte de la réalisation de ces travaux
- Approuve les termes de la convention entre les communes de Saint-Gervais et de Beauvoir sur Mer
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document à intervenir dans cette affaire.

Adressage – Création de nouvelles voies

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'adressage mené avec les services de la Poste et qui arrive à son terme. Il indique que dans ce cadre, il convient de prendre une délibération pour dénommer les nouvelles voies créées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte de la nouvelle dénomination des voies conformément au tableau ci-joint
- Indique que cette délibération sera transmise au service du cadastre de Challans et à tout autre organisme demandeur

Attribution des marchés Travaux d'aménagement du centre bourg

Suite à la consultation engagée pour les travaux d'aménagement du centre bourg, et au vu du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	Terrassement, voirie, assainissement	BODIN SAS	819 843.46 €
2	Mobilier urbain, signalétique et signalisation	SVEM	76 006.00 €
3	Espaces verts	ID VERDE	20 829.32 €
4	Sanitaire préfabriqué PMR	SAGELEC	23 523.80 €
5	Panneau d'information numérique	COCKTAIL VISION	23 00.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus
- Dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 14

URBANISME BATIMENTS

Attribution des marchés Rénovation de la salle des Primevères

Suite à la consultation engagée pour les travaux de rénovation de la salle des Primevères, et au vu du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal,

- décide de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	Gros œuvre - démolition	LEROY & Fils	8 886.78 €
2	Charpente bois	BONNET	2 585.25 €
3	Couverture tuiles	LEROY & Fils	1 125.00 €
4	Cloisonnement - doublage	NON ATTRIBUE	
5	Menuiseries extérieures	SERRURERIE LUCONNAISE	37 629,44 €
6	Menuiseries intérieures	MCPA	14 833.47 €
7	Plafonds démontables - Isolation	PLAFISOL	12 859.18 €
8	Revêtements de sols scellés	SYRAS	995.12 €
9	Plomberie sanitaires	NON ATTRIBUE	
10	Chauffage ventilation	NON ATTRIBUE	
11	Electricité	PILLET	26 338.21 €
12	Peinture	LAIDIN	12 639.80 €
13	Serrurerie	NON ATTRIBUE	

- Dit que les lots 4, 9, 10 et 13 feront l'objet d'une nouvelle consultation
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus.
- Dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 17.

Dates à retenir

- Accueil des estivants au camping municipal : lundi 31 juillet 2017 à 19h30
- Inauguration Trésor de l'Eglise : dimanche 27 août après la messe
- Conseils Municipaux : lundi 04 septembre et lundi 02 octobre 2017 à 20h

Le Maire,

